

ROMAINS 5:13

Question: Ma question porte sur Romains 5:13. Si on lit de 12 à 14, on voit que le péché est entré dans le monde depuis Adam jusqu'à Moïse et par le péché la mort. Par contre, il n'y avait pas de loi. J'aimerais comprendre pourquoi il est dit: "Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi."

Ce verset 13 est en quelque sorte une parenthèse à l'intérieur d'un développement comparant Adam et Jésus-Christ qui débute au verset 12 et qui va jusqu'au verset 21. Dans ce verset 12, Paul affirme trois choses:

- (1) Le péché est entré dans le monde par un homme, Adam.
- (2) La mort est entrée dans le monde par le péché, parce que la mort est la sentence prononcée sur le péché.
- (3) La mort a atteint tous les hommes parce que tous ont péché.

Curieusement, Paul laisse cette première phrase incomplète, comme en suspens, jusqu'au verset 18 où il reprend là où il avait laissé au verset 12 pour compléter son idée et faire la comparaison entre Adam et Jésus.

Au verset 13, Paul veut confirmer son affirmation du verset 12 "*tous ont péché*". Il veut montrer que les gens qui ont vécu durant la période entre Adam et Moïse sont inclus dans ce "tous". Certains pourraient poser l'objection suivante: Comment peut-on dire que tous ont péché avant la loi de Moïse, puisque "*le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi*"? La déclaration de Paul selon laquelle "*tous ont péché*" ne tiendrait donc pas, au moins pour la période entre Adam et Moïse. Paul évoque donc cette règle ou ce principe connu: "*le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi*". Sa réponse est la suivante: Même si la loi du Sinaï n'était pas encore promulguée, le péché était dans le monde étant donné que la mort régnait sur la terre. Paul pouvait penser par exemple aux généalogies de Genèse 5 et Genèse 11 où tous les patriarches (sauf Hénoc) ont fini par mourir après une longue vie. Ou encore au déluge de Genèse 7-8 qui engloutit tous les hommes (sauf Noé et sa famille). Ou encore aux habitants des villes de Sodome frappés par le feu du ciel (sauf Lot et ses filles) ou des Égyptiens engloutis dans la mer Rouge. Même si ces gens n'avaient pas la loi mosaïque promulguée au Sinaï (Exode 20), ils sont tous morts, car tous avaient péché. Paul établit sa preuve à partir des faits. Romains 5:14: "*Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam...*" Paul raisonne donc "à reculons". De la mort au péché, puis du péché à la loi. Le règne de la mort entre Adam et Moïse étant un fait indéniable, il en découle donc que tous ont effectivement péché, même avant la promulgation de la loi mosaïque. Puisque tous ont péché et que le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi, il en découle donc qu'entre Adam et Moïse il y avait quand même une sorte de loi, avant la loi mosaïque.

Paul ne revient pas en Romains 5 sur ce sujet, puisqu'il en avait déjà parlé précédemment dans sa lettre. Ici en Romains 5, Paul démontre l'universalité du péché et de la mort en expliquant que nous sommes tous "en Adam" (par conséquent qu'il nous faut absolument être "en Christ" pour être sauvés du péché et de la mort). Dans les chapitres 1 à 3, il avait procédé autrement, en parlant

d'abord des païens (Romains 1-2), puis des juifs (Romains 2-3). Les païens, qui n'ont pas la loi (c'est-à-dire la loi mosaïque), sont cependant *“une loi pour eux-mêmes; ils montrent que l'oeuvre de la loi est écrite dans leurs coeurs; leur conscience en rend témoignage, et leurs raisonnements les accusent ou les défendent tour à tour”* (Romains 2:14-15). Ils ont aussi tout autour d'eux la révélation générale de Dieu dans la création qui leur fait connaître de façon manifeste les perfections de Dieu, ce qui les rend inexcusables (Romains 1:19-21). *“Ils connaissent le décret de Dieu, selon lequel ceux qui pratiquent de telles choses sont dignes de mort”* (Romains 1:31). Paul peut donc conclure que *“tous ceux qui ont péché sans la loi (c'est-à-dire la loi mosaïque) périront aussi sans la loi”* (Romains 2:12), alors que ceux qui ont péché en ayant la loi de Moïse (les juifs) sont doublement coupables. Conclusion: *“Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu”* (Romains 3:23). Le *“tous ont péché”* de Romains 5:12 a ainsi déjà été clairement prouvé et établi précédemment dans les chapitre 1 à 3. En Romains 5, Paul n'a pas besoin de revenir sur le fait que les païens ont une sorte de loi dans leur coeur et dans la lumière de la création. Il n'a qu'à indiquer qu'entre Adam et Moïse, la mort a régné, ce qui prouve bien qu'ils ont tous péché, ce qui à son tour prouve bien qu'ils avaient tous une sorte de loi, même s'ils n'avaient pas la loi de Moïse. Une fois bien établi que *“tous ont péché”*, que tous les hommes sont *“en Adam”* et que la culpabilité d'Adam leur est imputée, Paul peut avancer avec la deuxième partie de son développement concernant Jésus-Christ et la justification et la vie qui ne peuvent être obtenues que par lui.

Il est donc vrai que *“le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi”*. Mais ne nous trompons pas, même en l'absence de la loi mosaïque entre Adam et Moïse, les hommes avaient une autre loi qui les rendaient inexcusables et coupables devant Dieu. La preuve en a déjà été faite en Romains 1 à 3: la lumière de la création et l'oeuvre de la loi dans le coeur des païens. La preuve en est de nouveau faite en Romains 5:13-14: la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse (donc le péché devait forcément être imputé à tous, donc une loi devait forcément exister pour tous ces gens). Il est donc absolument vrai et irréfutable que *“tous ont péché”*.

Quel grand Dieu nous avons, car il nous a délivrés du péché, de la condamnation et de la mort en nous donnant Jésus-Christ et en nous ayant unis à lui pour toujours!

Paulin Bédard